

## Point d'information sur la situation sanitaire et la vaccination au 29 décembre

Mesdames et Messieurs,

Avec un taux d'incidence de 396 cas pour 100 000 habitants, la situation sanitaire dans le département de la Somme continue de se détériorer.

Pour faire face à la circulation épidémique sur le territoire national, de nouvelles mesures, annoncées par le Premier ministre lundi 27 décembre, entrent en vigueur lundi 3 janvier pour une durée de 3 semaines :

Les grands rassemblements seront limités à 2 000 personnes maximum en intérieur et 5 000 personnes maximum en extérieur. Les concerts debout et la consommation de boissons et d'aliments dans les théâtres, cinémas, enceintes sportives et transports collectifs seront par ailleurs interdits ;

La consommation debout sera interdite dans les bars et les restaurants ;

Le télétravail sera rendu obligatoire 3 jours minimum par semaine lorsque cela est possible.

Dans le cadre de ces annonces, le Premier ministre a également appelé à étendre les mesures d'obligation du port du masque en centre-ville, en concertation avec les maires.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations et de vos propositions éventuelles à l'adresse suivante : [pref-secretariat-prefet@somme.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@somme.gouv.fr)

Pour rappel, de telles mesures sont actuellement applicables dans les rues du centre-ville d'Abbeville et sur l'ensemble du territoire de la commune d'Amiens, jusqu'au 3 janvier 2022 inclus.

Il est également obligatoire lors d'événements organisés sur la voie publique, dont les marchés, ainsi qu'aux abords des établissements scolaires, lieux de culte, centres commerciaux et installations de transport en commun.

Enfin, face à la plus grande contagiosité des variants de Covid-19, j'attire particulièrement votre attention sur l'importance d'annuler tout événement festif public prévu le 31 décembre ainsi que les cérémonies de vœux du début d'année, quel que soit le format retenu.

Concernant la vaccination, le délai de la dose de rappel est réduit à 3 mois à compter du mardi 28 décembre.

Cette nouvelle disposition engendrera une demande de vaccination amplifiée, à laquelle il nous faut répondre dans les prochaines semaines en augmentant massivement les plages de rendez-vous disponibles.

Les 18 centres de vaccination ouverts s'organisent pour doubler les capacités durant les premières semaines de janvier. Le centre Etat sera quant à lui ouvert 7 jours sur 7.

Très cordialement,

Muriel Nguyen,

Préfète de la Somme